

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2016

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3519)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 2

A la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« par décret en Conseil d'État »,

les mots :

« par le décret en Conseil d'État prévu au premier alinéa du V du présent article »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme cela avait été répondu à l'auteur du présent amendement, il existe déjà un décret d'application prévu au V de l'article 3 de la loi 1962.